

## Séance du 3 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle socioculturelle, sous la présidence de Monsieur Gilles CHAPOTON, Maire de DRACHÉ.

Étaient présents : MM. CHAPOTON G. COUQUILLOU L. DOUET M. GRANGE F. GUERREIRO S. FUSALBA T. VERNEAU F Mmes. PINEAU L. RAGUIN N. IHUEL G. SASSIER F. DUVAL J. et GUESDON S.

Absents excusés : MM BRION F-X. (**donne pouvoir à M CHAPOTON G.**) et DOURY R.

Mme DUVAL J. est élue secrétaire.

Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du six mai deux mil vingt-quatre. Le Conseil Municipal accepte l'ordre du jour à l'unanimité.

### **FINANCES COMMUNALES**

#### **1) Changement de modalités de la participation aux frais de gestion de l'école de musique de DESCARTES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, lors de la dernière réunion de conseil municipal, il a été voté la participation de la commune de DRACHÉ à hauteur de 90,00 € par enfant mineur originaire de la commune répartis comme suit : 50 % correspondant à la part à déduire de la participation des familles et 50 % au fonctionnement de l'école de musique. Il précise qu'une nouvelle délibération est nécessaire car les inscriptions à l'école de musique de DESCARTES se font directement sur une plateforme dématérialisée qui entraîne le paiement global de la part des familles. La commune de DRACHÉ devra alors rembourser directement les deux familles concernées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les nouvelles modalités de participation aux frais de gestion de l'école de musique de DESCARTES.

#### **2) Choix de l'entreprise pour le remplacement des gouttières de la ferme communale**

Considérant la nécessité d'entretenir les locaux communaux,

Considérant que la commission bâtiments a retenu la nécessité de remplacer les gouttières de la ferme communale,

Après que Monsieur le Maire ait demandé à Madame Julie DUVAL, directement concernée, de quitter la salle, Monsieur Loïc COUQUILLOU, vice-président de la commission bâtiments, présente l'ensemble des devis reçus :

Entreprise	Montant estimatif en €	
	HT	TTC
SARL BERLEAU	9 209,90	11 051,88
SARL CORNET	8 094,00	9 712,80
SARL DUVAL	7 813,74	9 376,48

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M Loïc COUQUILLOU, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, avec 13 voix pour (Madame Julie DUVAL ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le choix de la commission bâtiments et confie à la société Guillaume DUVAL, le remplacement des gouttières de la ferme communale pour un montant estimatif de 7 813,74 € HT soit 9 376,48 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **ÉLECTIONS EUROPÉENNES**

##### **• Organisation des élections européennes**

Monsieur le Maire rappelle qu'elles auront lieu le dimanche 9 juin 2024. La tenue du bureau de vote se tiendra de 8h00 à 18h00. Le dépouillement aura lieu après sa fermeture.

### **BÂTIMENTS PUBLICS**

#### **Salle socioculturelle**

Monsieur Loïc COUQUILLOU informe les élus que la commission bâtiments s'est réunie le lundi 13 mai 2024 dans le but d'effectuer un état des lieux de la salle socioculturelle. Les réparations et divers achats

seront réalisés par nos agents communaux.

## **ENVIRONNEMENT**

### **1) Jeux extérieurs**

La balançoire nid d'oiseau sur la place Georges Poivilliers a été installée.

### **2) Panneau informatif du Syndicat de Rivières**

Le panneau informatif situé près de la source a été vandalisé et se retrouve actuellement dans l'eau.

## **AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

### **• Numérisation des registres état civil**

La société NUMERIZE viendra numériser l'ensemble des registres état civil détenus par la commune le jeudi 20 juin 2024.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire indique que le conseil d'école a eu lieu lundi 18 mars. Il informe qu'à la rentrée prochaine, 129 élèves du RPI Esves & Manse seront répartis dans les classes du RPI Esves & Manse. Un courrier signé des trois maires du RPI a été adressé au Directeur Académique pour que la décision de fermeture d'une classe soit réétudiée, au vu des effectifs. Cette initiative est appuyée par les directrices des trois écoles.

## **AFFAIRES SPORTIVES**

L'Assemblée Générale du basket aura lieu le samedi 15 juin 2024 à 11h00. Monsieur le Maire informe les élus que les joueuses U18 ont remporté la finale de championnat et sont qualifiées pour la finale de coupe d'Indre-et-Loire. Aussi, la jeune Leyna HARIGAULT a remporté la 2<sup>ème</sup> place au basket d'or régional. La municipalité offrira une récompense aux lauréates.

## **MANIFESTATIONS**

### **1) Les Olympiades**

Le RPI Esves & Manse organise une journée olympique le lundi 17 juin 2024.

Diverses activités seront proposées : tir à l'arc, haltérophilie, rugby, basket, tennis, rollers jusqu'à 16h00. A partir de 17h00, un temps sport en famille avec ces différentes activités sera proposé pour ensuite terminer par une cérémonie de clôture avec défilé, chant, danse et remise de médailles. Un vin d'honneur sera offert.

### **2) Fête de la musique**

Pour la fête de la musique, le comité des fêtes organise un concert avec un groupe de musiciens le vendredi 21 juin 2024., sur la place Georges Poivilliers. Une buvette sera tenue. Lors de cette soirée, la Tête de Veau proposera un dîner « moules/frites ».

## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le lundi 8 juillet 2024, à 18h00.

La séance est levée à 20H30